

FAQ sur les écoles primaires de renfort 2023-2024

À l'automne 2023, CMS ouvrira trois nouvelles écoles primaires de 45 classes pour soulager le surpeuplement des écoles primaires suivantes. La construction de ses nouvelles écoles a été rendue possible grâce au référendum sur les obligations de 2017. Les nouvelles écoles ouvriront pour les classes K-4 (ou Pre-K-4) en 2023-2024 et seront utilisées pour les classes K-5 (ou Pre-K-5) en 2024-2025. Par conséquent, si votre enfant se trouve en 5^{ème} année en 2023-2024, il n'aura pas à changer d'école pour sa dernière année.

1. [Hidden Valley, JW Grier, Newell et Reedy Creek](#). La nouvelle école se situera au 7515 The Plaza, à côté de Northridge Middle School.
2. [Windsor Park, Idlewild, Winterfield, Albemarle Rd.](#) La nouvelle école se situera au 5932 Farm Pond Lane, près d'Albemarle Rd.
3. [Elon Park, Hawk Ridge et Ballantyne](#). La nouvelle école se situera au 11000 Beau Riley Rd, en face d'Ardrey Kell High School.

Q : Quels seront les nouveaux secteurs scolaires ?

R : Vous pouvez consulter des cartes et une description des nouveaux secteurs scolaires sur le [site Internet de CMS sur les services de planification](#). Ces documents montrent également le niveau d'aide dont bénéficie votre école et les modifications potentielles relatives aux circuits de desserte.

Q : De quelle manière ces secteurs ont-ils été déterminés ?

R : Les priorités du Conseil sont de réduire la distance entre le domicile et l'école, de maintenir la cohésion des circuits de desserte, de créer des écoles diversifiées sur le plan socio-économique et de maximiser l'utilisation de nos bâtiments et installations. Des scénarios ont été présentés à la communauté pour consultation entre février et juillet 2022. Plus de 11 000 personnes ont été contactées par le biais des e-mails de CMS, des réseaux sociaux, des sites Internet et des enregistrements vidéos. Plus de 1 200 personnes ont fait des commentaires via des enquêtes, des réunions, des événements, un outil de cartographie en ligne, des e-mails et des appels téléphoniques. En se basant sur ces commentaires, le Conseil d'éducation a présenté une recommandation finale le 9 août 2022. Le Conseil a voté en faveur des modifications recommandées le 23 août 2022. Les documents des réunions précédentes sont disponibles sur le [site Internet de CMS sur les services de planification](#).

Q : Pourquoi avons-nous besoin de nouvelles écoles et de nouveaux secteurs scolaires ?

R : Lorsque le nombre d'élèves et de personnel est supérieur à l'espace disponible dans le bâtiment, nous prenons en compte ce surpeuplement. Nous évaluons la capacité de l'école en fonction de différents facteurs tels que le nombre d'élèves, de membres du personnel et de salles de classe, ainsi que la taille des espaces partagés comme la cafétéria. Dans de nombreux cas, des salles de classe mobiles ont été utilisées pour augmenter l'espace, mais nous souhaitons minimiser l'utilisation de cette solution. Puisque la sectorisation scolaire est déterminée par l'emplacement du domicile des élèves, ces secteurs doivent être redéfinis lors de l'ouverture d'une nouvelle école. La possibilité d'ouvrir de nouvelles écoles et de réduire la fréquentation des écoles actuelles implique de créer plus d'espace et d'attention pour les élèves, générant ainsi un environnement et une expérience scolaires globalement meilleurs. Elle permet également de diminuer la fréquentation.

Q : Tous les élèves sont-ils concernés ?

R : Seuls les élèves vivant dans les zones qui ont été réaffectées seront concernés. Tous les autres élèves conservent leur affectation scolaire actuelle.

Q : Bénéficierai-je toujours d'une solution de transport ?

R : Oui, votre enfant bénéficiera toujours d'une solution de transport vers sa nouvelle école.

Q : Que se passe-t-il si j'ai un enfant en 5^{ème} année pendant l'année scolaire 2023-2024 et un autre en 3^{ème} année ?

R : Vous avez deux possibilités : votre enfant en 5^{ème} année restera dans son école actuelle et votre enfant en 3^{ème} année ira dans la nouvelle école. Vous pouvez également soumettre une demande de transfert pour votre enfant en 3^{ème} année afin qu'ils restent ensemble dans leur école actuelle. Des informations sur les transferts sont disponibles [ici](#).

Q : Que se passe-t-il si je suis réaffecté dans une école différente, mais que je souhaite rester dans mon école actuelle ?

R : Vous pouvez [demander un transfert](#) pour rester dans votre école actuelle, ces décisions sont prises en fonction de la capacité. CMS propose également un large éventail d'[écoles spécialisées \(Magnet schools\)](#) (cmschoice.org) dont l'affectation est fondée sur une loterie plutôt que sur la sectorisation scolaire.

Nous comprenons que changer d'école peut être très difficile, car vous êtes attaché à votre école actuelle. Nous espérons que vous donnerez une chance à la nouvelle école. Votre enfant et ses amis du quartier fréquenteront probablement ensemble la nouvelle école, ils vivront donc ce changement ensemble. Nous ferons de notre mieux pour faciliter ce changement. De plus, nous vous encourageons à visiter votre nouvelle école et à rencontrer le directeur et les enseignants.

Q : Quels seront les horaires et heures de sonnerie des nouvelles écoles ?

R : Le service des transports détermine les heures de sonnerie avec l'approbation du directeur. Cette décision est généralement prise avant la période d'inscription à la loterie School Choice pour l'année scolaire à venir.

Q : Qui seront le directeur et les enseignants des nouvelles écoles ?

R : Ces décisions n'ont pas encore été prises et seront déterminées au printemps. Certains enseignants peuvent venir des écoles concernées, mais il existe une limite établie dans le règlement [P-ASG/R](#) du Conseil.

Q : Quels seront les cursus et programmes des nouvelles écoles ?

R : Ces décisions n'ont pas encore été prises et sont généralement déterminées en fonction de la demande et des autres programmes dans le secteur. N'hésitez pas à contacter le Service de planification pour lui faire part de vos idées : planning@cms.k12.nc.us.

Q : Quels sont les noms des nouvelles écoles ?

R : Les décisions sur les noms des écoles sont prises selon les [Directives et les politiques relatives à la communication \(cms.k12.nc.us\)](#).

Q : Les nouvelles écoles proposeront-elles des classes de Pre-K ?

R : Nous souhaitons proposer des classes de Pre-K, mais ces décisions sont prises en fonction de la capacité des écoles et seront annoncées au printemps.

Q : Comment évaluez-vous le nouveau développement et la croissance dans le secteur ?

R : Nous suivons les nouveaux développements résidentiels et estimons le nombre de nouveaux élèves que cela apporterait à chaque école. Les estimations d'inscription des élèves sont réalisées en tenant compte de ces nouveaux développements.

Si vous avez d'autres questions ou idées, vous pouvez contacter le Service de planification à l'adresse e-mail suivante : planning@cms.k12.nc.us.